RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE **BONNE PRATIQUE** POUR UN VILLAGE VIVANT, SEREIN ET CONVIVIAL

> Règles relatives à la lutte contre le bruit
Outre les règles édictées par la loi, article R1336-5 du code de la santé publique, un arrêté municipal du 18 juin 1998 règlemente les bruits de voisinage. Vous pouvez consulter cet arrêté sur le site de la mairie. Pour les pratiques de jardinage ou de bricolage utilisant des outils à moteur thermique ou électrique, les créneaux horaires autorisés sont les suivants :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H à 19H30
- les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H

> Les brulis et feux de jardin sont interdits, par arrêté préfectoral, en toute saison.

> Concernant l'entretien des trottoirs et des pieds de murs de façade, le souhait partagé d'un cadre de vie agréable passe, entre autres, par la propreté du village. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, le respect de notre environnement nécessite la discipline de chacun, en veillant à ne pas jeter de déchets dans les rues. Par ailleurs, un arrêté municipal du 2 février 1984 rappelle l'obligation faite aux propriétaires et à leurs locataires de balayer, une fois par semaine, le devant des maisons, du mur jusqu'au caniveau, et d'évacuer les produits de ce balayage. Il en va de même des végétaux de clôture qui doivent être taillés pour ne pas dépasser sur le domaine public.

> Nos amis les chiens sont les bienvenus dans le village, à l'exception du square Jean Artel. Pour autant, il est demandé aux maitres, pour le bien-être et la concorde générale, de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs et espaces publics urbains (des sacs sont à disposition en mairie sur simple demande).

> Si la forêt est, sans conteste, un bien commun, elle possède toutefois un propriétaire qui peut être la commune, l'Etat, l'Armée ou une personne privée. Hormis les parcelles appartenant à l'Armée ou à un propirétaire privé, qui sont interdites d'accès, les forêts communales et domaniales sont accessibles à tous, dans le respect du code forestier encadrant les activités et pratiques possibles. En règle générale que vous soyez marcheur, coureur ou vttiste, vous devez rester sur les chemins balisés. Pour des raisons de sécurité évidente vous devez également vous renseigner sur les jours de chasse.

> Le mauvais stationnement des véhicules peut être source d'insécurité, de gêne, voire de conflit de voisinage aigu. Notre village est mal adapté à une présence aussi importante de véhicules et chacun doit faire des efforts qui sont de plusieurs natures :

- Rentrer son véhicule dans le garage quand on en possède un.
- Accepter de marcher un peu en se stationnant dans les endroits où il y a de la place, par exemple sur les parkings de la maternelle, des Fenottes, de la gare qui offrent la plupart du temps des places disponibles.
- Il y a quelques places libres à la location sur le parking de la rue de Cheneau qui sera prochainement équipé pour la recharge des véhicules électriques. Pensez-y si vous ne possédez pas de garage.
- Réfléchir aux solutions alternatives de mobilité, et s'interroger sur la nécessité de posséder plusieurs véhicules.
- Adapter son activité, et les véhicules nécessaire à son exercice, à la configuration du village. La présence d'un grand nombre de camionnettes, de véhicules de grand gabarit, au cœur de la commune, pose de vrais problèmes de sécurité et de nuisances.

Chacun connait les difficultés de stationnement dans le village, une grande tolérance doit être partagée par tout le monde. Ceci dit, il y a des stationnements manifestement abusifs, voire dangereux, qu'il faut proscrire. La municipalité va, dans les prochaines semaines, réaliser des travaux de sécurisation de certaines rues et remettre à niveau la signalisation verticale et horizontale. Il sera demandé que chacun soit sensible au respect des règles les plus évidentes et en particulier à celle fondamentale : **il n'y a pas de droit exclusif à stationner devant son habitation.**

> Dernier rappel : le lavage des véhicules dans la rue pollue le réseau d'eaux pluviales, il est, par conséquent strictement interdit.

L'ensemble des arrêtés mentionnés peuvent être consultés sur le site de la commune :
https://www.ancy-dornot.fr/accueil/commune/vie-municipale/reglementation-locale-et-arretes/

Mairie d'Ancy-Dornot, 10, rue de l'Abbé Jacquat 57130 Ancy-Dornot. Tél. : 03 87 30 90 26. ancy@ancy-dornot.fr
Mairie déléguée de Dornot, 20, Grand Rue 57130 Dornot. Tél. : 03 87 30 92 85. dornot@ancy-dornot.fr
Ont participé à cette lettre : Pascale Didaoui, Mélanie Medic, Béatrice Péterlini, Martine Sas-Barondeau, Gilles Soulier.
Conception graphique : Noface Création, 104, rue du Commerce 57680 Gorze. Tél. : 03 87 52 86 14. noface@nofacecreation.fr
Impression : Imprimerie L'huillier, 4, rue des Artisans, 57190 Florange. Tél. : 03 82 82 53 10. www.lhuillier.com

ANCY-DORNOT

Vivons notre village

ÉDITO

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Comme chaque année, la période printanière est synonyme de sorties, d'activités et de vie en plein air dans nos jardins et nos espaces publics. Ce printemps 2023 s'inscrit parfaitement dans cette tradition et le succès des nombreuses manifestations proposées par nos associations, ainsi que la fréquentation toujours importante du parc des Fenottes, en sont les signes les plus tangibles. Cette saison est également marquée par le développement important de la végétation qui a bénéficié, cette année, de conditions météorologiques favorables, malgré la sécheresse actuelle. Vous aurez remarqué, certains s'en désolent, que toutes les surfaces en herbe ne sont pas traitée de la même façon. Il s'agit d'une gestion différenciée des espaces verts, dont vous trouverez quelques éléments d'explication dans cette lettre d'information.

La présence de moutons au bord de la Moselle fait partie de cette gestion plus naturelle. La question de l'entretien des cimetières est également d'actualité et nous serons en mesure, dès 2024, au cimetière d'Ancy, d'apporter une solution paysagère de qualité. Enfin, comme en toute saison, mais de façon un peu plus sensible au printemps-été, les gênes et désagréments de voisinage sont perçus de manière plus ou moins accentuée.

Quelques rappels de bonne pratique ne peuvent sont d'actualité, sachant que les conflits de voisinage, souvent liés à des incivilités, peuvent vraiment gâcher un été que je vous souhaite apaisé, heureux et fécond.

Gilles Soulier, *votre Maire*

LE POUVOIR REFROIDISSANT DES VÉGÉTAUX

L'herbe a un rôle important dans l'atténuation du réchauffement climatique. Son état et le style de couverture du sol ne sont pas sans incidence. Ainsi, une herbe non coupée peut maintenir le sol à 19,5° ; une herbe coupée à 10 cm le maintiendra à 24,5° et un sol nu en plein été verra la température au sol aller jusqu'à 40 %.

Des études sur les prairies montrent qu'une hauteur de fauche d'au moins 8 cm lors des coupes de foin est indispensable pour protéger les plantes du rayonnement solaire. Les plantes coupées trop rases en fin de printemps ont du mal à résister aux températures estivales qui atteignent parfois plus de 60 °C.

Lorsque l'herbe est laissée à l'état naturel, l'effet de l'ombre limite la température à 45 °C lors des jours les plus chauds, soit 15 °C de moins que lorsque le sol est nu.

De plus, le fauchage tardif, ou raisonné, qui consiste à laisser enherbées certaines zones dans les villes et les villages jusqu'à la fin de la floraison, permet de préserver la biodiversité, mise à mal avec les fauchages fréquents et précoces.

Qui plus est, en multipliant les aménagements d'espaces verts en milieu urbain, il est possible de stocker de grandes quantités de CO^2 et ainsi, de diminuer l'impact des activités humaines.

LES DANGERS DOMESTIQUES

Dans le cadre du parcours santé, l'école maternelle a mené un projet sur les dangers domestiques et sur la notion « apprendre à porter secours ». L'intervention de l'infirmière scolaire, Mme ORTIS, sur les dangers domestiques en a été le point de départ. Mmes LECLERC et MEDIC ont proposé en classe, un travail sur l'identification et la classification des dangers domestiques, par le biais de jeux et de description d'images.

Les enfants avaient déjà des connaissances sur ce sujet et ce module leur a permis d'asseoir ces compétences, très importantes pour éviter de se mettre en danger. Les accidents domestiques représentant la première cause de mortalité chez les enfants, il semblait nécessaire d'en parler à l'école. Pour compléter cela, les enseignantes ont appris aux élèves le **numéro d'urgence 112**. Les élèves se sont exercés à se présenter et à se localiser en précisant l'adresse de l'école.

En conclusion, M. LECLERC, formateur en secourisme et incendie, est venu expliquer aux enfants comment « protéger, alerter et secourir » au travers de petites scénettes. Les enfants ont pu, dans chaque scénette : observer la situation ; écarter le danger ; vérifier si la victime leur répondait et respirait ; passer l'appel en se présentant, se localisant et décrivant la situation.

Une visite surprise des pompiers avec leurs engins d'intervention a été organisée pour récompenser les enfants de leur investissement tout au long du projet (et rendre plus concret l'intervention des secours).

MOBILITÉ SOLIDAIRE

LE BEL ÉLAN D'UN CONDUCTEUR BÉNÉVOLE AU PROFIT DES HABITANTS DE MAD & MOSELLE, DANS LE CADRE DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE.

Marc MEYER, habitant d'Ancy-Dornot depuis de nombreuses années, a bien voulu nous parler de son expérience comme conducteur bénévole.

« Fin 2019, j'ai assisté à une réunion d'information sur la mobilité solidaire menée par Familles rurales, dans la salle Lucienne Mondon d'Ancy-Dornot. L'idée m'a tout de suite intéressé car, déjà bénévole dans une autre association, je voulais pouvoir me rendre utile sans avoir trop d'obligations ».

Jeune retraité, marié et père de 2 grands enfants, j'étais tout disposé à utiliser mon véhicule pour transporter des personnes en besoin de transport. La COVID 19 a stoppé momentanément ce beau projet. Heureusement la vie a repris son cours, les demandes d'abord peu nombreuses sont maintenant abondantes. Pour moi, c'est une façon simple d'aider mes concitoyens et je suis fier de pouvoir le faire régulièrement.

Le transport solidaire est un service rendu à toutes les personnes qui ont besoin d'un moyen de transport, aux revenus modestes et parfois isolées géographiquement.

Portés par l'association Familles Rurales, les conducteurs bénévoles, comme moi, assurent le trajet du domicile des bénéficiaires jusqu'à la destination désirée puis les ramènent chez eux.

Les motifs du déplacement sont divers :

- *faire les courses et les ranger dans la voiture,*
- *aller à un rendez-vous médical,*
- *aller voir des amis ou des proches, par exemple,*
- *aller à son travail,*
- *aller à l'église ou au cimetière.*

J'aime discuter et être à l'écoute des personnes véhiculées. C'est aussi très important, cela permet de rompre l'isolement et de conserver un lien social fort. J'espère avoir donné l'envie, pour les uns, de rejoindre la grande famille des chauffeurs bénévoles et, pour les autres, de profiter de ce service d'entraide et de solidarité. »

Vous souhaitez devenir chauffeur bénévole ?

Rien de plus simple. Vous contactez Familles rurales pour remplir un dossier d'inscription et donner les heures et les jours auxquels vous pouvez conduire. Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,40 €, non imposable, vous sera versé. L'assurance est comprise dans le montant de l'adhésion (26 €) à Familles Rurales. Avant chaque déplacement, vous êtes prévenu(e) 48h à l'avance. Les trajets ne dépassent pas 100 km du domicile du bénéficiaire et l'attente dans le véhicule peut durer un maximum de 2h.

Vous souhaitez utiliser mobilité solidaire ?

Il vous faut disposer :

- de ressources inférieures à 1 100 €/mois et par adulte et de 550 € par personne supplémentaire à charge.
- Vous paierez 0,16 € par kilomètre effectué.
- Par exemple, un foyer de 2 adultes et d'un enfant à charge ne devra pas dépasser 2 750 € de ressources mensuelles.

  ou
- de ressources comprises entre 1 101 € et 1 300 € par mois et par adulte et de 650 € par personne à charge.
- Vous paierez 0,32 € par kilomètre effectué.
- Il faut, par ailleurs, rencontrer des problèmes de mobilité (pas de voiture, impossibilité de conduire, pas de permis). Vous devrez adhérer à la Fédération Familles Rurales. Le montant de l'adhésion est de 26 € par an et par foyer.

Pour compléter un dossier d'inscription, contactez l'Association Famille Rurales, au moins une semaine avant votre première demande de déplacement. Une plaquette d'information est disponible à la Mairie d'Ancy-Dornot.

Pour toute information contacter le **03.87.65.01.54**
mobilité-solidaire.mad-moselle@famillesrurales.org

L'ECO PÂTURAGE
UN SYSTÈME GAGNANT-GAGNANT...

DEPUIS QUELQUES SEMAINES, ON PARLE D'ÉCO-PÂTURAGE DANS NOTRE VILLAGE...
MAIS DE QUOI ET DE QUI S'AGIT-IL ?

Rencontre avec un éleveur...

Daniel NEVEUX, éleveur à la Ferme de l'Étang à Beux, à la recherche de pâturage pour ses brebis, a proposé à la Mairie et à M. Bert un partenariat pour entretenir de façon écologique les deux terrains de foot, et la prairie bordant la Moselle. Très attaché au respect des animaux, à leur bien-être, en alliant tradition et modernité, ce n'est pas moins de 200 porcs et 600 ovins que Daniel NEVEUX élève à la ferme de l'Étang. L'espace sur lequel vivent tous ces animaux est primordial, de même que la lumière, la paille, les prés, l'hygiène, la nourriture et tout l'environnement dans lequel, ils sont maintenus, loin du stress de la surpopulation.

Les moutons disposent de bergeries rénovées de plus de 2000 m² et sont conduits au pré dès que la saison le permet.
La ferme se charge de la transformation des viandes, dont 80 % sont valorisées au magasin de producteurs les Grands Prés.... Nous parlons bien là de circuits courts ! La transhumance se fait sur 30 km autour de Beux, avec à ce jour quatre collaborateurs. Deux lots de 80 brebis ont donc été installés dans nos prairies, un à Vaux et l'autre à Ancy-Dornot.

Qu'est-ce que l'éco-pâturage ?

L'éco-pâturage est un mode d'entretien ancestral qui s'adapte aux contraintes de notre société actuelle. Cette pratique permet de réduire l'impact sur l'environnement en limitant les techniques d'entretien mécanique et chimique, en favorisant la biodiversité et en supprimant les nuisances sonores.
Être éleveur aujourd'hui nécessite de s'adapter à un paysage urbain, des espaces verts très réglementés et fréquentés. L'éco-pâturage permet aux éleveurs de faire pâturer leurs troupeaux sur des terrains ne leur appartenant pas, en échange de la maintenance de la végétation par la pâture des animaux. Non seulement la végétation est entretenue, mais les sols gardent leur vitalité. Il s'agit d'une mesure écologique et une bonne alternative à l'utilisation de tondeuses.
Pour l'éleveur l'éco-pâturage permet une baisse des coûts d'entretien des animaux (moins de céréales et fourrage et un apport en végétaux frais). Autres avantages : les ruminants sont plus heureux avec une herbe verte ; leur viande et leur lait sont de meilleure qualité ; ils assurent l'entretien des terrains ; leur laine est commercialisée.

Et les brebis...

Celles qui pâturent à Ancy-Dornot sont issues de la race « NOIRE du VELAY », une des 5 races ovines du Massif Central. De couleur noire, certaines ont la particularité d'avoir une tache blanche sur le sommet du crâne et sur le bout de la queue. Le troupeau en formation compte actuellement 200 brebis.

Pourquoi ce choix...

Parce qu'il s'agit d'une race rustique, calme, proche de l'homme, ayant de vraies capacités d'adaptation et très productive. Elle a, entre autres, la particularité de se désaisonner et, par conséquent, d'agneler à n'importe quelle période de l'année. Cela permet notamment la production d'agneaux à contre-saison, lorsque le marché est porteur.

L'agnelage aura lieu fin juillet, début août et sera suivi d'une mise à l'étable pour le nourrissage des brebis allaitantes. La remise au parc se fera courant septembre. Et si vous passez par là et que vous entendez la « sonnaille » ou cloche, que portent certaines brebis, sachez qu'elle permet de situer un troupeau par manque de visibilité et de tenir à distance la faune sauvage.

Quant à la tonte, qui a été réalisée mi-mai, elle se fait une à deux fois par an par des tondeurs professionnels formés à Mirecourt. La quantité de laine est très variable selon la race et peut représenter 1 à 2,5 kg par brebis.

Concernant la filière laine, un projet départemental « MOS-Laine » est en construction sur le site de Battaville, au cœur du bassin d'élevage ovin de la Moselle Sud. Cependant, sur les 365 tonnes de laine produites en Lorraine, la majeure partie est exportée à bas prix en Asie. En effet, cette matière première naturelle et renouvelable est devenue un coût pour les exploitations ovines et la valeur ajoutée apportée par sa transformation échappe au territoire. La laine du troupeau est, quant à elle, valorisée sur l'exploitation de Daniel.

A l'heure où nous sommes de plus en plus enclins à consommer de façon éco-responsable, revaloriser localement la laine produite sur le territoire trouve tout son sens.

L'éco-pâturage est donc une système gagnant-gagnant, extrêmement simple, qui respecte l'environnement et la biodiversité, tout en assurant la qualité de vie et d'alimentation des animaux.

C'est un mode d'entretien ancestral qui s'adapte aux contraintes de notre société actuelle !